

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF

Le 18 NOVEMBRE à 20 H 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Plaisance sous
présidence de M. Jérôme BETAILLE

En exercice 38
Présents 29
Pouvoirs 01
Votants 30

Date de convocation : 13/11/2019

Délégués des communes :

| | | |
|---|---|--|
| BARDOU -M. Jean Paul ROUSSELY | BOISSE -Mme Stéphanie MOLLE | CONNE DE LABARDE -M. Bernard TRIFFE |
| EYMET -M. Jérôme BETAILLE+1 pouvoir -Mme Sylvie RIALLAND Excusée -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE Absente -M. Jean-Jacques LAGENE BRE -Mme Martine AGARD-DENU EL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE Excusée -M. Jean-Louis COMBEAU Excusé -Mme Rose LALLEMANT Excusée pouvoir à M. Betaille | FAURILLES -M. Gérard MARTIN | FAUX -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE |
| FONROQUE -Mme Régine BAGARD | ISSIGEAC -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS | MONMADALES -M. Michel RAYNAL |
| MONMARVES -M. Christian BARCHIESI Absent | MONSAGUEL -M. Hervé DELAGE | MONTAUT -M. Yves VEYRAC |
| PLAISANCE -M. Jean Marie FRICOT | RAZAC D'EYMET -M. Thierry GROSSOLEIL | SADILLAC -M. Yves BORDES |
| ST-AUBIN DE CADELECH -Mme Annie LANDAT | ST-AUBIN DE LANQUAIS -M. Moïse LABONNE | ST-CAPRAISE D'EYMET -M. Henri TONELLO |
| ST-CERNIN DE LABARDE -M. Vianney D'HAUTEFEUILLE Absent | ST-JULIEN-INNOCEANCE-EULALIE -M. Jean-Maurice BOURDIL -M. Jean-Jacques NADAL Excusé -M. Martial LAJOUX Absent | ST-LEON D'ISSIGEAC -M. Emilio SARRAT |
| ST-PERDOUX -M. Lucien POMEDIO | STE-RADEGONDE -M. Michel COASSIN | SERRES ET MONTGUYARD -M. Christian MORTEMOUSQUE |
| SINGLEYRAC -M. Jean LACOTTE | | |

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

Adoption procès-verbal du 21 Octobre 2019

1-Acceptation du legs concernant le local sis à Razac d'Eymet

2-Décision modificative budgétaire n°2-2019

3-Attribution indemnité pour le concours du trésorier

4-Remboursement déficit compte de gestion 2018 de la maison de santé d'Eymet

5-Tarif occupation bureau du local à Eymet pour le PIJ à compter du 01/01/2020

6-Autorisation signature contrat de travail à durée déterminée pour recrutement technicien SPANC

7-Reconduction assurance statutaire du personnel

8-Attribution d'un fonds de concours au titre des frais 2018 pour le CLSH d'Eymet

9-Autorisation signature du Contrat de Transition Ecologique du Bergeracois

10-Attribution de subvention au titre de l'OPAH-RR

11-Questions diverses

Le procès-verbal du 21/10/2019 est adopté à l'unanimité

1-Acceptation du legs concernant le local sis à Razac d'Eymet.

En préambule le président expose que par délibération du 9 mai 2016, il avait été mandaté pour solliciter le service des domaines et vérifier les conditions d'acceptation du legs.

Après avoir comme convenu sollicité France Domaines, il convient, pour prévoir l'acte de vente notarié de la maison au prix de 10 000 €, d'accepter ce legs.

Considérant la situation de ce local en plein bourg de Razac d'Eymet, mitoyen, inhabité depuis de nombreuses années, et dont l'état se dégrade, **le président propose d'accepter ce legs**. Il pourra être vendu, rénové et participer ainsi à la revitalisation du bourg.

M. Bétaille donne la parole à Maître Louton, mandaté pour l'acte.

Il fait état de la succession déficitaire compte-tenu d'un passif de 41 213.58 € au titre de l'aide sociale, auquel il faudrait ajouter quelques autres frais et passifs courants (taxe foncière, facture diverses etc...).

Maître Louton explique que les prestations d'aide sociale auprès du département sont théoriquement remboursables dans leur intégralité, mais que celui-ci ne percevra que le montant de l'actif net. *Le produit de la vente de 10 000 € sera affecté au remboursement partiel de la dette*, le conseil départemental ne récupèrera pas le solde. Les autres frais divers seront présentés comme charge de la succession.

Le président remercie Me Louton de sa présence.

Il demande au conseil communautaire d'accepter ce legs, en sachant maintenant qu'il n'y aura pas de recettes sur cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **accepte à l'unanimité** ce legs testamentaire et autorise le président à signer toutes pièces utiles au dossier.

2-Décision modificative budgétaire n°2-2019

Il est proposé à l'assemblée de voter une délibération modificative, pour ajuster au mieux les comptes de fin d'année et faciliter la prévision 2020.

Il sera obligatoire de prévoir en 2020 le rattachement des charges et mener une réflexion sur la participation financière au plan mercredi.

La trésorerie a été sollicitée pour transmettre un compte de gestion provisoire dans le courant de semaine qui permettra de faire une projection sur l'excédent de fonctionnement de fin d'année.

M. Lacotte informe que cette décision modificative a été préparée au plus juste avec M. Bétaille et Mme Hayman avant d'être présentée en commission des finances.

Section de fonctionnement :

Mouvements principaux :

La récupération de la TVA sur les travaux de voirie et bâtiments en fonctionnement a été ajoutée, 23 675 €.

Prélèvement du FPIC de 17 801 €

Des recettes en moins sont attendues à hauteur de 13 500 €.
Il se dégage une marge de manœuvre sur le chapitre 012 (frais de personnel).

Section d'investissement :

Les travaux sur écoles sont diminués de 28 989 € pour abonder diverses dépenses scolaires (mobilier, informatique, plantations, voirie des cours).

Des dépenses supplémentaires sont prévues à hauteur de 32 068 € pour la reprise de la TVA, 23 675 €, sur le fonctionnement (opération d'ordre spécifique), 5 995 € remboursement du capital emprunt voirie et 2 398 € assurance dommages ouvrage complémentaire.

Pour la section de fonctionnement les mouvements s'équilibrent pour 11 250 €

En investissement pour 32 068 €, soit un total budgétaire de + 43 318 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte à l'unanimité** cette décision modificative n°2-2019.

3-Attribution indemnité pour le concours du trésorier

Le président propose d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100 %.

M. Lacotte fait état de deux méthodes de travail différentes, une grande souplesse et un strict respect des règles.

Proposition **adoptée à la majorité**.

4-Remboursement déficit compte de gestion 2018 de la maison de santé d'Eymet.

En séance du 8 avril 2019, le président a présenté pour l'élaboration du budget primitif le compte de gestion déficitaire de la maison de santé d'Eymet pour l'année 2018 d'un montant de 16 833.41 € à l'article 65888.

Comme les années précédentes, et afin de ne pas cumuler ces résultats négatifs, il a été proposé de rembourser cette somme au groupe MSA Services, gestionnaire de la structure.

Le conseil communautaire a validé la proposition et voté à la majorité les crédits budgétaires au budget primitif le 08/04/2019, mais n'a pas délibéré pour cet objet précis.

Pour régularisation, il demande à l'assemblée de bien prendre délibération qui sera jointe au mandat de paiement pour la trésorerie.

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**, émet un avis favorable à cette régularisation administrative.

5-Tarif occupation bureau du local à Eymet pour le PIJ à compter du 01/01/2020

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter une redevance d'occupation pour le bureau et l'espace d'accueil du Point Information Jeunesse, à compter du 01/01/2020, de 200 euros par mois, charges comprises et sans caution. Il faut autoriser le président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

6-Autorisation signature contrat de travail à durée déterminée pour recrutement technicien SPANC.

Monsieur Maigniez a rencontré le président pour l'informer qu'il souhaiterait réintégrer son poste de technicien du SPANC.

En accord avec M. Triffe, vice-président, et le bureau communautaire, le président émet un avis favorable.

Vu la délibération du 15 février 2016 (n°2016-16) créant l'emploi permanent d'un technicien à temps complet à compter du 1^{er} mars 2016, il est proposé de conclure un contrat à durée déterminée de 2 ans et 6 mois à compter du 01/12/2019 et d'autoriser le président à signer le contrat. **Adopté à l'unanimité.**

7-Reconduction assurance statutaire du personnel.

Agents CNRACL : 5.95 %, au lieu de 5.67 %, franchise de 15 jours par arrêt, ce qui donne une augmentation de 0.5 %.

Agent IRCANTEC : 1.65 % franchise de 15 jours par arrêt

L'assemblée émet **à l'unanimité** un avis favorable à la reconduction de l'assurance avec la CNP pour l'année 2020.

8-Attribution d'un fonds de concours au titre des frais 2018 pour le CLSH d'Eymet.

Les services de la mairie d'Eymet ont transmis l'état des frais de fonctionnement inhérents au Centre de Loisirs (hors frais d'animation) pour l'année 2018 d'un montant total de 17 721.83 € (14 337.93 € en 2017 et 16 670.99 € en 2016).

Etant donné que le plan mercredi est entré en vigueur à compter du 01/09/2018, il faut proratiser à hauteur de 8/12^e, ce qui donne une participation de 11 814.55 € à payer au titre du fonds de concours. Il s'agit de la dernière année de versement du fonds de concours suite à la mise en œuvre du plan mercredi.

Pour information, la fréquentation au titre du plan mercredi a été également transmise. **Elle fait état de 541 journées du 01/09/18 au 31/12/18 soit 541*27.06 €=14 639.46 €.**

Avis favorable à l'unanimité pour l'attribution d'un fonds de concours de 11 814.55 € au centre de loisirs sans hébergement d'Eymet.

9-Autorisation signature du Contrat de Transition Ecologique (CTE) du Bergeracois.

Il est donné lecture dans son intégralité du projet de délibération.

Le contrat ainsi que les fiches actions ont été transmises à tous les élus pour information.

Quelques actions à remarquer sur le territoire (poulailler municipal, projet alimentaire de territoire, actions EPIDROPT...)

Le président informe les membres du conseil communautaire qu'il n'y a aucune enveloppe financière dédiée au CTE, mais indirectement par les subventions DETR, Région selon les projets.

Ce contrat est ouvert à tous projets (communes, associations). Il faut les faire remonter au Sycoteb.

Le conseil communautaire autorise **à l'unanimité** le président à signer le contrat.

10-Attribution de subvention au titre de l'OPAH-RR

Cinq dossiers sont présentés pour un montant de 986 € au titre de la participation financière de Portes Sud Périgord. Proposition **adoptée à l'unanimité.**

11-Questions diverses

-Retrait commune de Flaugeac : réunion de tentative de négociation prévue en sous-préfecture avant le conseil du 16/12/19. Le cabinet d'études ECOTERRITORIAL propose, après reprise des éléments comptables, une soule financière de 87 000 € (au lieu de 137 000 € qui seraient dus selon le cabinet KLOPFER représentant la commune nouvelle). Il sera nécessaire de délibérer pour prendre position finale.

Quelques membres s'émeuvent de cette situation inadmissible qui ne fait valoir que des éléments purement comptables, sans s'appuyer sur des textes réglementaires qui sont inexistantes. Ces décisions de retraits, pour fusionner en commune nouvelle, s'imposent aux EPCI et peuvent nuire gravement à leurs santés financières.

Le président est tout à fait d'accord, il faut absolument alerter les pouvoirs publics.

M. Bourdil rappelle que si les trois communes de son secteur avaient fait valoir leur droit de retrait de Portes Sud Périgord, pour rejoindre une autre communauté de communes voisine, elles auraient pu également réclamer une soule financière..

-Participation financière rénovation ligne ferroviaire : il est proposé de faire un courrier commun suite à l'appel à contribution auprès des collectivités pour financer la rénovation de la ligne ferroviaire. La communauté de communes a répondu favorablement dans un esprit de solidarité, mais regrette tout de même cette implication pour une compétence exercée par l'Etat.

-Ordures ménagères : M. Legal revient sur le coût de la redevance incitative bien supérieur à celui de la taxe, à service équivalent.

La plupart de l'assemblée en convient ; il faut impérativement provoquer une réunion spécifique avec le SMD3.

-Professionnel de santé : M. Hervé Delage a rencontré les occupants du groupe médical d'Issigeac avec M. Castagner afin d'appréhender la situation à venir sur ce secteur.

-Economie : M. Hervé Delage informe l'assemblée que le domaine viticole du Siorac, à St-Aubin de Cadelech, a été récompensé par le comité départemental du tourisme (trophée Lauréat d'Or) ainsi que la ferronnerie d'art « Sur mesure métallique » d'Eymet qui a obtenu la médaille d'argent de l'association indépendante des artisans « Le Geste d'Or ».

Il fait part de la prochaine dissolution de la maison de l'emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 45.

La secrétaire de séance,
Françoise DUBOIS.

Le Président,
Jérôme BETAÏLLE.